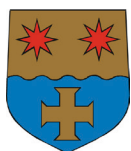


ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Museksschoul Uelzechtdall



Commune
de Lintgen



Commune de
Lorentzweiler



Commune
de Mersch



Commune
de Steinsel



Commune de
Walferdange

**Enseignement musical
des divisions inférieures et moyennes**

Année scolaire 2022/2023

Union
Grand-Duc
Adolphe



Ecole de Musique
Museksschoul Uelzechtdall
Lintgen | Lorentzweiler | Mersch | Steinsel | Walferdange



L'enseignement musical au Uelzechtdall

Chers parents, chers élèves,

L'année 2021/2022 aura encore été une année marquée pour une grande partie par la pandémie même si, depuis le mois de mars, nous observons un retour vers la normalité. De nombreuses activités comme des auditions de classe, des remises de diplômes ou des cours d'ensemble n'ont pas pu se tenir dans les conditions habituelles ou ont dû être malheureusement annulées. Mais dans la grande majorité, l'apprentissage de nos élèves a pu se poursuivre et de petits projets ont été réalisés comme l'enregistrement de « Wunderfinder » d'Alexa Feser interprété par les élèves du chant choral de Lorentzweiler, que vous pouvez retrouver en scannant le QR code en bas de cette page. Soulignons que cette continuité n'a été possible que grâce à l'investissement de tous les intervenants, qu'ils s'agissent des élèves eux-mêmes et de leur famille, des enseignants, des responsables locaux et des communes que nous tenons vivement à remercier encore une fois.

Malgré cette crise sanitaire toujours présente, l'École de Musique régionale « Museksschoul Uelzechtdall » a connu une nette augmentation du nombre de ses élèves et des cours donnés. En effet, les communes de Lintgen, Lorentzweiler, Mersch, Steinsel et Walferdange ont ainsi comptabilisé ensemble pour l'année scolaire 2021/2022 992 élèves suivant 1514 cours.

Pour la rentrée scolaire 2022/2023, les inscriptions des élèves se font, comme par le passé, dans la commune de résidence de l'élève, tout comme le paiement des frais d'inscription. N'hésitez pas à contacter le responsable local qui est l'interlocuteur et le coordinateur des cours sur le plan local.

Cette prochaine rentrée, comme vous l'avez certainement appris dans les médias, constituera un tournant majeur pour l'enseignement musical au Luxembourg. La loi sur l'enseignement musical sera réformée et un des changements majeurs qui en découlera est celui de la gratuité de l'enseignement de base pour les enfants jusqu'à la 4ème année de formation musicale et jusqu'au diplôme du premier cycle en chant ou à l'instrument. Saisissons les opportunités qui en résulteront !

Henri Wurth
Bourgmestre
Lintgen



Marguy Kirsch-Hirtt
Bourgmestre
Lorentzweiler



Michel Malherbe
Bourgmestre
Mersch



Fernand Marchetti
Bourgmestre
Steinsel



François Sauber
Bourgmestre
Walferdange



**Youtubekanal vun der
Museksschoul vun der UGDA**



**Podcast "Flou am Ouer"
Instrumentevirstellung (2021)**



**"Wunderfinder" d'Alexa Feser
chanté par l'ensemble chant choral pour en-
fants et le chœur « Cantando » Messereich.**



Cours collectifs et individuels

COURS COLLECTIFS

- éveil musical
- formation musicale pour enfants
- formation musicale pour adultes
- pratique collective vocale (chant choral pour enfants et jeunes)
- pratique collective vocale (chant choral pour adultes)
- pratique collective instrumentale (musique de chambre)
- pratique collective instrumentale (ensemble instrumental)

COURS INDIVIDUELS

- flûte traversière
- clarinette
- hautbois / cor anglais
- basson
- saxophone
- petits cuivres (trompette, bugle, cornet)
- cor en fa / alto Mib
- trombone
- gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)
- percussion
- drumset
- piano
- guitare classique
- guitare électrique / guitare basse
- chant classique
- chant moderne
- déchiffrage

Droits d'inscription (annuels) *

	Enfants (Etudiants)	Adultes (à partir de 18 ans)
COURS COLLECTIFS		
Éveil musical (2 - 3)	gratuit	/
Formation musicale (1 - 4)	gratuit	100€
Formation musicale (5 - 6)	75€	100€
Pratique collective vocale (chant choral pour enfants et jeunes)	gratuit	/
Pratique collective vocale (chant choral pour adultes)	100€	100€
Pratique collective instrumentale (ensemble instrumental)	gratuit	/
Pratique collective instrumentale (musique de chambre)	100€	100€

COURS INDIVIDUELS (Instruments/Chant classique/ Chant moderne)		
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1+2	gratuit	100€
Inférieur 3	100€	100€
Inférieur 4	100€	100€
Moyen	100€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	100€

(*) Les présents tarifs restent soumis à l'approbation du Conseil Communal, sous condition que le projet de loi portant sur l'organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal soit voté par la Chambre des Députés.

Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2022/2023 est le mercredi 1^{er} juin 2022.**

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.

2. Remarques générales

- La fréquentation des cours de la formation musicale jusqu'à la 4^e année (certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 1^{er} septembre de l'année scolaire de référence.

3. Droits d'inscription

- Une réduction des minerval est possible sur demande motivée au collège échevinal respectif.
- Les droits d'inscription sont non remboursables.

4. Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical)

- Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site:
<https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

5. Procédure pour une demande de changement de lieu de cours pour un élève

- La commune de résidence est le lieu du cours (excepté pour les cours sur le plan régional).
 - Pour tout changement de lieu de cours vers une autre commune de la "Museksschoul Uelzechtdall", une demande écrite et motivée doit être adressée pour le 15 juin au plus tard à l'École de musique de l'UGDA (ecole@ugda.lu).
- La direction se concertera avec les communes et responsables concernés et prendra une décision d'un commun accord sur le vu du motif et des places disponibles, cela à la fin du mois de juillet et au plus tard début septembre.

La fiche d'inscription ainsi que la brochure peuvent être téléchargées sur les sites internet des communes respectives.

**La rentrée scolaire aura lieu
le lundi 19 septembre 2022.**

Conditions d'admission

DIVISION INFÉRIEURE

Cours collectifs

- **Éveil musical :**
être en Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale
être en Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale
- **Formation musicale :**
être en Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale
- **Formation musicale adultes :**
1^{ère} et 2^e année, 3^e année et 4^e année adulte.
- **Pratique collective vocale (chant choral pour enfants et jeunes) :**
à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 13 ans
Suivre en parallèle le cursus de formation musicale.
- **Pratique collective vocale (chant choral pour adulte) :**
à partir de 15.
- **Pratique collective instrumentale (ensemble instrumental) :**
à partir de la 2^e année d'études à l'instrument ou
sur recommandation du chargé de cours.
- **Pratique collective instrumentale (musique de chambre) :**
avoir obtenu le certificat de la 2^e mention à l'instrument.
Pour les claviers et les cordes, il faut avoir obtenu le diplôme de la
1^{ère} mention à l'instrument.
Un groupe de musique de chambre doit être composé de trois à
huit musiciens (sauf pour le piano à 4 mains).
- **Déchiffrage (lecture/transposition) :**
avoir obtenu le diplôme de la 1^{ère} mention à l'instrument.

Instruments/chant

- **Instruments à vent et percussion :**
suivre en parallèle un cursus de formation musicale à partir de la
formation musicale 1 jusqu'à l'obtention du certificat de la division
inférieure (formation musicale 4). La priorité sera donnée aux
anciens élèves en tenant compte de la date d'inscription et selon
les places disponibles.
- **Drumset :**
avoir obtenu le diplôme du 1^{er} cycle en percussion.
- **Piano / Guitare :**
à partir de la 3^e année de formation musicale. Pour les cours de
piano et de guitare, les places sont limitées: la priorité sera donnée
aux élèves de la commune et aux élèves figurant sur la liste
d'attente 2021/2022 en tenant compte de la date d'inscription.
Pour les cours de piano et guitare, il est obligatoire d'avoir un
piano mécanique / guitare à la maison.
- **Guitare électrique / guitare basse :**
avoir réussi la 4^e année de formation musicale (certificat de la
division inférieure) et avoir une guitare électrique / guitare basse à
disposition.
- **Chant classique :**
à partir de 15 ans et avoir réussi au moins une année de formation
musicale. Suivre en parallèle le cursus de formation musicale.
- **Chant moderne :**
à partir de 15 ans jusqu'à 30 ans. Avoir réussi la 4^e année
de formation musicale (certificat de la division inférieure). Une
formation préalable en chant classique ou à l'instrument (diplôme
du 1^{er} cycle) ou en formation chorale peuvent constituer un
avantage.
- **Adultes :**
les mêmes conditions s'appliquent pour les adultes.



DIVISION MOYENNE

5^e année et 6^e année de formation musicale | Division moyenne à l'instrument

Conditions d'admission pour la division moyenne Instruments / Chant / Formation musicale

Pour être admis en division moyenne, l'élève doit avoir obtenu son certificat de la division inférieure (formation musicale) ou son diplôme du deuxième cycle (instruments / chant) avec une note finale supérieure ou égale à trente-six points.

Détails des cours collectifs et individuels

(sous réserve de changements sur le vu des inscriptions)

Cours	Commune de Lintgen	Commune de Lorentzweiler	Commune de Mersch	Commune de Steinsel	Commune de Walferdange
COURS COLLECTIFS					
Éveil musical 2	Mercredi 16h00 - 17h00	Lundi 16h00 - 17h00 ou Mercredi 16h00 - 17h00	Mardi 14h00 - 15h00 ou 16h00 - 17h00	Jeudi 13h00 - 14h00 ou 14h00 - 15h00	Mardi 13h30 - 14h30 ou 15h30 - 16h30
Éveil musical 3	Mercredi 17h00 - 18h00	Lundi 17h00 - 18h00 ou Mercredi 17h00 - 18h00	Mardi 13h00 - 14h00 ou 15h00 - 16h00	Jeudi 15h30 - 16h30 ou 16h30 - 17h30	Mardi 14h30 - 15h30 ou 16h30 - 17h30
Formation musicale, 1 ^{ère} année	Mardi 14h00 - 15h00	Vendredi 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00	Mercredi 16h30 - 17h30 ou Jeudi 13h15 - 14h15	Lundi 16h00 - 17h00 ou Mardi 13h15 - 14h15	Mercredi 16h15 - 17h15 ou Jeudi 15h30 - 16h30
Formation musicale, 2 ^e année	Mardi 15h00 - 16h30	Mardi 13h30 - 15h00 ou Jeudi 13h30 - 15h00	Jeudi 14h15 - 15h45 ou Vendredi 16h30 - 18h00	Lundi 15h45 - 17h15 ou Mardi 14h15 - 15h45	Mercredi 17h15 - 18h45 ou Jeudi 16h30 - 18h00
Formation musicale, 3 ^e année	Mardi 16h30 - 18h30	Mardi 15h00 - 17h00	Mardi 13h15 - 15h15 ou 15h15 - 17h15	Lundi 17h15 - 19h15 ou Mardi 15h45 - 17h45	Jeudi 13h00 - 15h00 ou 15h00 - 17h00
Formation musicale, 4 ^e année	Mercredi 16h15 - 18h15	Mardi 17h00 - 19h00	Mardi 17h15 - 18h15 et Vendredi 18h00 - 19h00 ou Jeudi 15h45 - 17h45	Mardi 17h45 - 19h45 ou Mercredi 16h00 - 18h00	Jeudi 17h00 - 19h00
Formation musicale, 5 ^e année (division moyenne)	à Lorentzweiler	Vendredi, 17h00 - 19h00	à Lorentzweiler	à Lorentzweiler	à Lorentzweiler
Formation musicale, 6 ^e année (division moyenne)	à Walferdange	à Walferdange	à Walferdange	à Walferdange	Vendredi 17h00 - 19h00
Formation musicale adultes, 1 ^{ère} et 2 ^e année					Mercredi 19h00 - 20h30
Formation musicale adultes, 3 ^e année					Mardi 20h00 - 22h00
Formation musicale adultes, 4 ^e année					Mardi 18h00 - 20h00
Pratique collective vocale (chant choral pour enfants et jeunes)		à Lorentzweiler dans le cadre de la Malson Relais Mercredi 13h00 - 14h00		Singing Kids Steesel un Lundi sur deux 13h00 - 13h40	Mardi 17h30 - 18h30
Pratique collective vocale (chant choral pour adultes)	à Mersch	à Mersch	Jeudi 19h30 - 20h30	à Mersch	à Mersch
Pratique collective instrumentale	à déterminer	Mardi 18h00 - 18h45 ou 18h45 - 19h30	à déterminer	Mercredi 12h45 - 13h45	Ensemble instrumental Flûte à bec : Mardi 18h00 - 18h30 ou 18h30 - 19h00 ou 19h00 - 19h30
Musique de chambre	à déterminer	à déterminer	à déterminer	à déterminer	à déterminer

 Offre locale

 Offre régionale, horaire et lieu à déterminer sur la base des inscriptions

(*) Condition obligatoire pour l'admission en division moyenne spécialisée au conservatoire

Cours	Commune de Lintgen	Commune de Lorentzweiler	Commune de Mersch	Commune de Steinsel	Commune de Walferdange
COURS INDIVIDUELS					
Flûte	Lintgen École de musique	Lorentzweiler Salle des Fêtes ou École Centrale		Steinsel, Musekshaus "A Schmatts"	
Hautbois/Cor anglais/Basson					
Clarinette					
Saxophone		Lorentzweiler Foyer Saint-Laurent	Reckange Ancienne École primaire		
Trompette/Bugle/Cornet					Walferdange Centre Princesse Amélie
Cor en fa/Alto mib	Lintgen École de musique	Lorentzweiler Salle des Fêtes		Steinsel, Musekshaus "A Schmatts"	
Gros cuivres (Baryton/euphonium/trombone/ tuba/basse)		Lorentzweiler Foyer Saint-Laurent			
Percussion					
Drumset ^(a)		Lorentzweiler Salle des Fêtes	Mersch Salle de musique Kulturhaus		
Chant individuel		Hunsdorf Centre Culturel	Reckange Ancienne École primaire		
Chant moderne ("Chant Musical")	Walferdange Centre Princesse Amélie	Walferdange Centre Princesse Amélie	Walferdange Centre Princesse Amélie	Walferdange Centre Princesse Amélie	
Piano ^{(b)(c)}		Hunsdorf Centre Culturel			Walferdange Centre Princesse Amélie
Guitare classique ^(c)		Lorentzweiler Club Uelzechtdall	Reckange Ancienne École primaire	Steinsel, Musekshaus "A Schmatts"	
Guitare électrique ^(c)					
Guitare basse ^(c)					
Déchiffrage					

 : Lieu à déterminer sur le vu des inscriptions.

(a) Après le diplôme de 1^{er} cycle en percussion

(b) Les cours de piano ne sont pas dispensés à Lintgen et sont uniquement possibles suivant les disponibilités dans les autres communes.

(c) Nombre d'inscriptions limité et conditions d'admission spécifiques.

Inscriptions et informations utiles

Lintgen			
Procédure, date et lieu des inscriptions	Procédure de paiement des frais d'inscriptions	Coordonnées du responsable local	Location d'instruments
Fiche d'inscription à envoyer à : École de musique de la Commune de Lintgen 33 Route Principale L-7450 Lintgen =>jusqu'au 1 ^{er} juin	Les factures seront adressées aux concernés lors du 1 ^{er} trimestre par l'administration communale de Lintgen.	Michelle van Dijk Tél.: 621 63 17 21 (jusqu'à 17h00) michelle.van.dijk@ugda.lu	Fanfare Lintgen asbl

Lorentzweiler			
Procédure, date et lieu des inscriptions	Procédure de paiement des frais d'inscriptions	Coordonnées du responsable local	Location d'instruments
Fiche d'inscription à envoyer à : Commune de Lorentzweiler B.P. 7 L-7507 Lorentzweiler =>jusqu'au 1 ^{er} juin	Les factures seront adressées aux concernés lors du 1 ^{er} trimestre par l'administration communale de Lorentzweiler.	Michelle van Dijk Tél.: 621 63 17 21 (jusqu'à 17h00) michelle.van.dijk@ugda.lu	
Porte ouverte: 7.05.2022 de 14h00 - 16h00 au Centre Culturel Helmdange			

Mersch			
Procédure, date et lieu des inscriptions	Procédure de paiement des frais d'inscriptions	Coordonnées du responsable local	Location d'instruments
Fiche d'inscription à envoyer : par email : museksschoul@mierscher-musek.com par fax : 26 32 00 39 par voie postale : De Valentin-Bourg Jacqueline, 9, rue des Romains L-7563 Mersch =>jusqu'au 1 ^{er} juin	Les factures seront adressées aux concernés par la Mierscher Musek asbl et les frais sont à payer avant le début des cours.	Jacqueline De Valentin-Bourg Tél.: 691 64 28 71 bourgja@pt.lu	Mierscher Musek asbl

Steinsel			
Procédure, date et lieu des inscriptions	Procédure de paiement des frais d'inscriptions	Coordonnées du responsable local	Location d'instruments
Fiche d'inscription à envoyer à : Commune de Steinsel 9 rue Paul Eyschen L-7317 Steinsel =>jusqu'au 1 ^{er} juin	Les factures seront adressées aux concernés lors du 1 ^{er} trimestre par l'administration communale de Steinsel.	Michelle van Dijk Tél.: 621 63 17 21 (jusqu'à 17h00) michelle.van.dijk@ugda.lu	
Porte ouverte: 14.05.2022 de 14h00 - 16h00 au "Musekshaus A Schmatts"			

Walferdange			
Procédure, date et lieu des inscriptions	Procédure de paiement des frais d'inscriptions	Coordonnées des responsables locales	Location d'instruments
Fiche d'inscription à envoyer à : Commune de Walferdange B.P. 1 L-7201 Walferdange par email : ecoledemusique@walfer.lu =>jusqu'au 1 ^{er} juin	Les factures seront adressées aux concernés par l'administration communale de Walferdange et les frais sont à payer avant le début des cours.	Yves Muller Tél.: 33 01 44 225 ecoledemusique@walfer.lu	Walfer Musek Fred Ferron Tél.: 621 29 30 76 walfermusek@gmail.com
Porte ouverte: 6.05.2022 de 18h30 - 20h00 au Centre Princesse Amélie			

Coordonnées du Chargé de la Direction de la "Museksschoul Uelzechtdall" :	Michelle van Dijk Tél.: 621 63 17 21 (jusqu'à 17h00) michelle.van.dijk@ugda.lu	Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA	Céline Bizzaro Tél.: 22 05 58 31 celine.bizzaro@ugda.lu
--	--	--	---

La fiche d'inscription ainsi que la brochure peuvent être téléchargées sur les sites internet des communes respectives et sur www.ugda.lu.

STAGES

ECHANGES

FORMATIONS

Union
Grand-Duc
Adolphe
ugpa
Ecole de
Musique

STAGES JUIN- NOVEMBRE 2022

Stage	Âge	Dates	Lieu	Nbre	Partenaires	Frais
Weekend de Danses et Musiques du monde	7 – 13	18.06. - 19.06.2022	Marienthal	60	SNJ	75 €
Musekswoch – Mariendall	10 – 16	16.07. - 22.07.2022	Marienthal	60	SNJ	364 €
Musekswoch fir Ufänger	7 – 10	18.07. - 23.07.2022	Hollenfels	60	SNJ	312 €
Zesammen sangen a musizéieren, sech bewegen an danzen	10 – 15 (16)	02.11. - 05.11.2022	Marienthal	60	SNJ	208 €
The Young Voices (Ecole de musique du Canton de Clervaux)	8 – 12 13 – 20	02.11. - 05.11.2022	à déterminer	40	SNJ INECC	208 €

ÉCHANGES EUROPÉENS/INTERNATIONAUX 2022

Échanges	Âge	Dates	Lieu	Nbre	Partenaires	Frais
Semaine Internationale de Musique	14 – 21	15.07. - 25.07.2022	Esch-sur-Alzette	60	Conservatoire Esch/Alzette « Erasmus+ / Youth in action »	358 €

FORMATIONS 2022

Formation	Âge	Dates	Lieu	Nbre	Partenaires	Frais
« Film- an Tountechnik lïcht gemacht »	≥ 16	18.06. - 19.06.2022	Marienthal	20	SNJ	56 €
Semaine de formation aide-animateur	≥ 16	31.10. - 05.11.2022	Marienthal	20	SNJ	150 €
« Danz an Hip Hop op der Colonie »	≥ 16	19.11. - 20.11.2022	Marienthal	20	SNJ	56 €

CONCOURS 2022

Concours	Âge	Dates	Lieu	Nbre	Partenaires	Frais
38e Concours Luxembourgeois pour Jeunes Solistes et Concours Européen	< 27 ans	13.11.2022	Conservatoire de la Ville de Luxembourg		CVL	32 € solo 16 € par membre du groupe

INSCRIPTIONS ET DÉTAILS



Avec le soutien de

Avec le soutien financier du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



lalux
ASSURANCES



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

Fiche d'inscription 2022/2023

La fiche est à renvoyer comme indiqué à la page 8 (Inscriptions et informations utiles) suivant la commune concernée jusqu'au 1^{er} juin au plus tard.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente. La fiche est à remplir également par les anciens élèves!

<input type="checkbox"/> Lintgen	<input type="checkbox"/> Lorentzweiler	<input type="checkbox"/> Mersch	<input type="checkbox"/> Steinsel	<input type="checkbox"/> Walferdange
----------------------------------	--	---------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

Nom de l'élève	Prénom de l'élève
Lieu et date de naissance	
Matricule national	
E-Mail élève (@school.lu)	

<i>Le (la) soussigné(e)</i>	
Nom et prénom (parents/tuteurs)	
Rue et numéro	
Code postal et localité	
Téléphone et/ou GSM	E-Mail
Membre actif dans la société :	

désire inscrire mon fils <input type="checkbox"/>	ma fille <input type="checkbox"/>	désire s'inscrire <input type="checkbox"/>	ancien élève <input type="checkbox"/>	nouvel élève <input type="checkbox"/>
---	-----------------------------------	--	---------------------------------------	---------------------------------------

aux cours de musique suivants

Éveil musical	2 ^e année à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'École Fondamentale <input type="checkbox"/>	3 ^e année à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'École Fondamentale <input type="checkbox"/>
Formation musicale (formation musicale)	1 ^{ère} année à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'École Fondamentale <input type="checkbox"/>	2 ^e année <input type="checkbox"/>
	3 ^e année <input type="checkbox"/>	4 ^e année <input type="checkbox"/>
	5 ^e année <input type="checkbox"/>	6 ^e année <input type="checkbox"/>
	1 ^{ère} et 2 ^e année adulte <input type="checkbox"/> 3 ^e année adulte <input type="checkbox"/>	4 ^e année adulte <input type="checkbox"/>
Formation instrumentale	Instrument: _____	
Déchiffrage / transposition	Instrument: _____	
Formation vocale	Chant classique <input type="checkbox"/>	Chant moderne <input type="checkbox"/>
Pratique collective vocale	Chant choral pour enfants et jeunes (avoir 7 ans au 31.08. -> 13 ans) <input type="checkbox"/>	Chant choral pour adultes <input type="checkbox"/>
Pratique collective instrumentale	Ensemble instrumental <input type="checkbox"/> Instrument: _____	Musique de chambre <input type="checkbox"/> Instrument: _____

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

École / Conservatoire :	
Années d'études	Éveil musical :
	Formation musicale (Formation musicale):
	Instrument (préciser):
Remarque éventuelle	

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par L'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/ concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------	------------------------------

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : Mercredi 1^{er} juin 2022

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.